

CALENDRIER, DOCUMENTS NÉCESSAIRES ET ENREGISTREMENT POUR LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE – SESSION DE JUILLET 2022

Cette procédure s'adresse aux candidats qui veulent soutenir le mémoire dans la session de juin-juillet 2022

A. CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Les étudiants doivent respecter le calendrier des activités disponible ici ([link Calendrier fr.](#))

B. ENREGISTREMENT POUR LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE

L'enregistrement pour la soutenance du mémoire se déroule exclusivement EN LIGNE. Les étudiants doivent publier les documents suivants sur la plateforme **Elearning**

(<http://sites.euro.ubbcluj.ro/elearning/>) :

- les dossier contenant les documents nécessaires
- le mémoire.

IMPORTANT! Le dossier contenant les documents nécessaires, le mémoire et le Formulaire avec le nom du coordinateur et le titre du mémoire DOIVENT être publiés sur la plateforme Elearning <http://sites.euro.ubbcluj.ro/elearning/> entre les 13-20 juin 2022. Le 20 juin 2022, les documents peuvent être publiés jusqu'à 16.00.

C. DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Les étudiants doivent publier les documents suivants (PDF) sur la plateforme Elearning

<https://sites.euro.ubbcluj.ro/elearning/>

- Demande d'inscription à la soutenance du mémoire, signée
- Déclaration sur l'honneur, signée
- Déclaration d'originalité et visant la réussite des examens, signée
- Carte d'identité
- Preuve du paiement des frais d'enregistrement (les frais sont de 1000 RON et s'appliquent **SEULEMENT** aux étudiants inscrits à une session antérieure ou qui ont fini leurs études en 2019 ou avant)
- Acte de naissance
- Attestation de mariage (le cas échéant) ******

Les citoyens roumains diplômés de l'UBB doivent publier aussi:

- Diplôme de licence

Les citoyens roumains diplômés d'autres universités doivent publier aussi:

- Diplôme de baccalauréat et une copie du Relevé de notes du lycée
- Diplôme de licence et une copie du Relevé de notes/ Supplément du Diplôme de licence

Les citoyens roumains qui ont passé le baccalauréat/obtenu la Diplôme de licence à l'étranger doivent publier aussi:

- L'attestation d'équivalence des études (baccalauréat/licence)
- L'acte d'études et ses annexes (baccalauréat/licence)

Les étudiants acceptés sur la base de l'attestation/ du relevé d'équivalence, de la lettre d'acceptation, de l'ordre du ministre etc. doivent publier aussi:

- L'attestation d'équivalence, la lettre d'acceptation, l'ordre du ministre
- L'acte d'études et ses annexes
- L'acte de naissance (traduction légalisée pour les étudiants internationaux)
- Le passeport, pour les étudiants internationaux

Note 1! Les étudiants recevront les copies des documents suivants du Secrétariat: Diplôme de baccalauréat, Diplôme de licence, Relevé de notes du lycée et d'autres documents soumis en original et qui se trouvent dans leurs dossiers, pour les publier sur la plateforme.

Note 2! On accepte SEULEMENT les étudiants qui ont obtenu l'accord du coordinateur scientifique pour soutenir le mémoire. L'accord peut être obtenu jusqu'au 20 juin via un formulaire Google Sheet complété par le coordinateur.

D. EXAMINATION – LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE

L'examen se déroulera entre les 27 juin - 3 juillet 2022, en présentiel, à la Faculté d'Etudes Européennes.

***** Les étudiants qui ont demandé le changement de leur nom pendant la période d'études doivent fournir les documents suivants: a) la demande signée par le responsable de l'institution; b) des documents justifiant le nouveau nom par rapport au nom dans l'acte de naissance; c) la déclaration légalisée de l'étudiant précisant qu'il ne demandera pas d'autres documents d'études en cas de changement ultérieur de nom.***

IMPORTANT! Si vous rencontrez des difficultés de connexion sur la plateforme E-learning, veuillez contacter notre collègue ingénieur système : alexandru.burca@ubbcluj.ro